



PLUS D'ILLUSION, PAS DE CONSENSUS, UNE SEULE REPONSE : *L'ACTION !*

Deux mois après la promulgation des décrets concernant le CNRS, des collègues ici ou là, s'interrogent encore sur le sens de cette réforme, sur son application concrète, et bien entendu sur ses conséquences pour l'avenir de l'organisme et de ses personnels.

D'autres collègues partagent pour l'essentiel nos analyses syndicales sur la nocivité de la réforme, mais pensent que maintenant "on ne peut plus grand'chose" et qu'il faut se préparer à subir en essayant de limiter les dégâts.

Ces interrogations des uns et des autres ont certainement conduit la plupart d'entre eux à être absents des nombreuses luttes unitaires qui se sont développées au CNRS, comme à l'INSERM après le coup de force de la Direction, et dont le 18 Octobre a été une étape nationale donnant une nouvelle dimension à l'action.

Au risque de decevoir ceux qui affirment (depuis toujours) qu'il n'est pas nécessaire de perdre son temps à expliquer à tous la politique du pouvoir, et qu'une minorité agissante peut être suffisante pour la vaincre, nous estimons nous à la CGT, avec le SNCS, qu'il est une question capitale, si nous voulons créer le rapport de force susceptible de faire reculer le pouvoir ; c'est de gagner la conviction de tous les travailleurs scientifiques pour qu'ils s'engagent dans l'action.

Pour cela, sans simplifier les problèmes, quelques questions peuvent permettre de faire réfléchir nos collègues.

En premier lieu, disons le tout net à ceux qui font des supputations sur les objectifs du pouvoir, celui-ci n'en est plus depuis longtemps à l'heure des choix politiques en matière de recherche, il en est à l'heure des

applications concrètes de sa politique définie dès le Conseil interministériel de 1975.

Le S.N.T.R.S.-CGT avait bien montré à l'époque par ses analyses, la logique de cette politique de recherche s'inscrivant dans tout l'effort de l'appareil d'état, pour s'adapter au redéploiement des grandes sociétés multinationales, au détriment d'une politique de recherche nationale cohérente, permettant le développement des connaissances et répondant aux besoins sociaux, économiques et culturels du pays.

Peut-il y avoir à ce propos diverses interprétations sur les nouvelles finalités du CNRS, chargé dans ce cadre "d'appliquer la politique de recherche fixée par le gouvernement", sous l'autorité d'un Conseil entièrement nommé par lui, et disposant de tous les pouvoirs ?

Peut-on avoir des illusions sur les choix que feront en matière de "développement des recherches présentant un intérêt économique et social" au CNRS, les quatre PDG éminents représentants du CNPF et des grands groupes industriels, qui siègent dans ce Conseil ?

Pendant des années, non sans succès, nous avons dénoncé et combattu le lent grignotage des prérogatives des diverses instances d'élaboration de la politique scientifique et de gestion de l'organisme, où siégeaient les représentants de toutes les catégories de personnels.

Eh bien, ce qui restait de vie démocratique au CNRS était donc bien gênant pour le pouvoir dans l'application de sa politique puisqu'il a pratiquement tout supprimé, et cela en menant une campagne "éhontée" sur "le CNRS rendu aux scientifiques" (plus le mensonge est gros...).

De même, tous les scientifiques et pas seulement les ITA, devront s'interroger sur le sens des efforts incroyables faits pour le pouvoir pour évincer les techniciens, ouvriers et administratifs du Comité National de la recherche ?

Les décrets étaient encore "tout chauds", que la direction du CNRS se précipitait pour envoyer une circulaire à tous les intéressés leur indiquant qu'ils n'étaient plus électeurs...ouf ! on ne sait jamais !

De quel droit la Direction a-t-elle à ce propos décidé que les ingénieurs de catégorie 1B devaient être écartés du scrutin, montrant ainsi sa volonté d'interpréter le plus restrictivement possible les textes ?

Cette attitude méprisante envers les techniciens, les ouvriers, les administratifs rabaissant leur rôle à celui de moyens, de qui l'on exigera travail, obéissance et .. silence, est à mettre en phase avec les nombreuses déclarations récentes des mêmes responsables, sur la place essentielle des ITA dans l'activité scientifique et son processus d'élaboration moderne.

Qui peut encore aujourd'hui au CNRS et à l'INSERM accorder le moindre crédit aux discours gouvernementaux sur la concertation, le dialogue, l'ouverture, la décrispation, après la parution de la réforme du CNRS dans les conditions que chacun connaît, encore que notre bataille a cer-

tainement empêché une sortie clandestine et plus rapide, de textes vraisemblablement plus nocifs.

Alors que faire aujourd'hui ?

Il faut d'abord être conscient que l'application de la réforme n'est pas terminée tant du point de vue de la concrétisation des textes actuels (ex : prérogatives du CCP ?) que de la phase suivante : les statuts des personnels.

Or, pour des syndicalistes, il n'y a pas de solutions miracles, il n'y a que ce que les travailleurs sont capables d'imposer par leurs luttes, et comme le disait... le précédent Directeur Général du CNRS "la communauté scientifique doit être consciente de sa force",... et bien tirons-en les conséquences !

En clair, plus nous lutterons pour imposer l'abrogation des décrets actuels et exiger un vaste débat national sur la politique recherche, plus nous serons en meilleure posture pour regagner dès maintenant ce que le pouvoir nous a pris, et pour l'empêcher d'aller encore plus loin, ce qui reste bien évidemment son objectif.

Rien, non rien, n'est plus urgent que l'action unitaire, massive et déterminée de tous les personnels !

Guy DUPRE

Secrétaire National

INFORMATIONS TELEPHONEES : *Allo SNTRS*

journal parlé du syndicat

TENEZ-VOUS AU COURANT

24 h sur 24 en appelant le 585.61.52

10 octobre 1979 :

ENTREVUE AVEC LE DIRECTEUR GENERAL M. DUCUING

Après une tentative du Directeur Général d'imposer le mode de représentation syndicale (réception des seuls secrétaires généraux, puis volonté de limiter à deux la représentation de chaque syndicat), l'entrevue s'est déroulée avec les délégations choisies par chaque syndicat.

Introduction du Directeur Général, brève et lénifiante, complétée plus tard par un appel à une "large bonne volonté" :

"La vocation de cette maison, c'est la recherche fondamentale (...) cette recherche fondamentale doit se préoccuper de son accord avec les préoccupations du secteur socio-économique (...) ça ne veut pas dire que la recherche du CNRS doit être tirée par l'aval, c'est à dire prendre à sa charge certaines tâches qui relèvent de l'industrie (...) (Elle) doit fournir une recherche de base utilisable par la collectivité nationale ... La présence à la tête du CNRS d'une équipe de scientifiques (...) permettra un meilleur contact avec la communauté scientifique ... les besoins de base seront pris en compte de façon plus précise que par le passé (...) Le Comité National verra son rôle maintenu sur l'évaluation de la recherche, des hommes ou des équipes, amplifié en ce qui concerne l'élaboration politique scientifique ... la direction précédente a engagé ce processus ... vous savez comment le Comité National travaille sur l'élaboration du Schéma Directeur ... (Nous voulons) une participation plus étroite de la communauté scientifique à travers le Comité National " ...

Le Directeur Général annonce ensuite que les trois groupes de travail sur les ITA (annoncés en juin 1979, ces groupes n'ont jamais été mis en place) seraient "relancés" (voir BRS n° 194). "Ils auront pour tâche de réfléchir et de ... proposer des solutions". (A aucun moment dans la discussion qui a suivi, le D.G. n'a accepté de préciser un calendrier pour de véritables négociations permettant de trouver des solutions concrètes aux problèmes des ITA).

Sur le statut des chercheurs, il donne le calendrier des réunions prévues : 23 octobre, 15 et 29 novembre.

Le SNCS (M. Gruselle), le SNTRS (A. Montintin) sont intervenus pour rappeler notre analyse du sens des modifications profondes contenues par le décret ; de l'orientation par l'aval et le CNPF que représente la constitution du Conseil mis en place, de notre exigence de voir traiter positivement le contentieux revendicatif, d'avoir des négociations effectives et non des consultations sur des mesures déjà prises, de notre volonté de respect du droit syndical et de refus du climat actuel qui règne au CNRS : bouclage systématique des portes, présence quotidienne appuyée de vigiles, etc et ont posé en ce sens un certain nombre de questions précises.

Le SNPCEN-FEN, le SGEN-CFDT, le SNPRES-FO et le SNIRS-CGC sont intervenus ensuite en manifestant un accord plus (SGEN) ou moins (SNPRES) large avec nos déclarations et en complétant la liste des questions précises qui se posent.

Les réponses du D.G. :

° Problèmes sociaux : "j'attache une importance toute particulière à ces problèmes ... il y a vide juridique ... le maintien de l'actuelle CAS n'est pas à écarter".

° Incidence sur la réorganisation administrative en particulier à la Centrale :

"Il n'y aura pas de licenciements".

"Il y aura réduction d'effectifs de la Centrale. Je refuse d'en préciser le nombre".

"On ne discutera pas de réorganisation, UN ORGANIGRAMME, CA NE SE DISCUTE PAS".

Il faut d'ailleurs noter que dans son introduction, le DG n'a pas prononcé une seule fois le mot administratif. A croire qu'il ne fait pas partie des personnels du CNRS ?

Problème de la paupérisation de la recherche : "Il y a quand même quelque chose à dire clairement, le budget 80 et les déclarations indiquent la volonté d'un accroissement des crédits de la recherche : le gouvernement a indiqué le 13 septembre sa volonté de fixer 2,2% de la PIB comme objectif pour la recherche" (...) "Quant au programme décennal pour la recherche, c'est une option révisable".

- ° Plan de surnombre (passage AR-CR) : "Le dossier est en très bonne voie"
- ° Publication des comptes rendus des séances du Conseil : "Je n'y suis pas opposé"
- ° Réunion des membres du Directoire : "statutairement, ça n'existe pas" "ça m'est impossible"
- ° Réunion plénière du Comité National : Refus : "la consultation peut se faire par d'autres moyens qu'une assemblée plénière ... Ce sera un point constant dans mes propositions". Par ailleurs, le DG annonce la volonté de la direction de procéder très vite à la mise en place du Comité Scientifique et de la C.C.P. ... sans aucun débat dans les sections du C.N. et (évidemment) sans négociation ...
- ° Prérogatives de la Commission Consultative des Personnels (CCP) : pas de réponse
- ° Négociations sur les hors-statut non intégrés : pas de réponse
- ° Personnels ouvriers et sociaux (mise en oeuvre du texte du 24 août 76) : pas de réponse
- ° Situation des ITA en surnombre : pas de réponse
- ° Vigiles au CNRS : pas de réponse, sinon le "droit syndical inscrit dans les textes sera respecté"
- ° Association des techniciens et administratifs au travail dans les instances d'où le décret les a exclus : pas de réponse
- ° Discussion sur les comités sectoriels : pas de discussion ; ils sont fixés par le texte
- ° Avenir des sciences humaines au CNRS : pas de réponse
- ° Statut des chercheurs : le DG a clairement indiqué que le cadre fixé par le rapport Massenet n'était pas négociable
- ° Ouverture de négociations sur l'ensemble des problèmes d'avancement des ITA : (question reprise 3 fois par le SNTRS) : pas de réponse
- ° Questions sur la lettre envoyée par Mme NIEVA concernant l'interprétation qu'elle faisait des textes sur l'électorat du CN : refus du DG de reconnaître les ingénieurs classés en 1B comme électeurs.

Cette entrevue, qui avait été précédée d'un rassemblement de délégations d'une centaine de personnes représentant les grands centres de la R.P. (à l'appel du SNTRS R.P.) confirme qu'en droite ligne des réformes que n'ait d'imposer le pouvoir, le règne de l'autoritarisme, de la politique du diktat s'installe en force au CNRS.

Elle confirme également l'appréciation portée après l'entrevue avec le président le 14 septembre dernier, refusant toutes véritables négociations concernant les revendications des personnels, le DG allant même jusqu'à refuser de répondre à un certain nombre de questions précises concernant les revendications des personnels.

Elle confirme enfin que "hors de l'action point de salut" !!!

C'est la voie qu'a choisi le SNTRS-CGT et que prouvent ses efforts unitaires qui ont conduit à la journée du 18 octobre, le succès de cette journée est une étape dans une action qui doit s'amplifier pour faire changer d'attitude la direction.



DECLARATION d' A. MONTINTIN, Secrétaire Général,

lors de l'entrevue du 10 octobre 1979

avec le **Directeur Général du CNRS**

... Reçus par le nouveau Directeur Général, chargé de la mise en oeuvre des récentes mesures gouvernementales concernant le CNRS, nous tenons, dès cette première entrevue, à ce que les choses soient claires quant à l'appréciation que porte notre organisation sur la situation actuelle du CNRS et des ses personnels.

(...) Partisans d'une véritable réforme démocratique du CNRS, nous sommes résolument opposés aux mesures que vient de décréter le gouvernement, en ce sens qu'elles vont à l'encontre de deux aspects fondamentaux auxquels notre organisation est attachée :

° Le premier, c'est la couverture, dans son ensemble, de tout le champ de la connaissance. Or, avec la réforme actuelle, le CNRS n'aura plus pour mission d'analyser la conjoncture scientifique mais seulement l'exécution de recherches définies en comité restreint et en fonction des seuls objectifs prioritaires définis par le gouvernement ;

° Le second, c'est la participation de l'ensemble des travailleurs scientifiques à l'élaboration de la politique de recherche. A l'opposé de cette conception, qui prend en compte le caractère de plus en plus collectif du travail de recherche, la réforme actuelle qui supprime le Directoire et évince les techniciens et administratifs du Comité National, fait fixer à un comité restreint les orientations de la politique scientifique du centre.

La composition du conseil est à cet égard très significative du renforcement de la mainmise du pouvoir politique et des grandes firmes industrielles dans les instances de décision du CNRS.

Ajoutée aux conséquences d'un budget 80 qui ne permettra pas, loin s'en faut, de redresser une situation compromise par plus de dix ans de récession budgétaire, cette réforme risque de conduire à l'abandon de pans entiers de recherche liés au seul développement scientifique, mettant en cause l'indépendance du pays.

Pour toutes ces raisons, avec les personnels que nous représentons, avec l'ensemble de la communauté scientifique, avec les travailleurs et la population, nous poursuivrons notre action pour qu'ait enfin lieu dans notre pays un vaste débat sur l'avenir de la recherche scientifique et sur la place que doit occuper le CNRS dans cette politique.

Ceci a pour corollaire l'abrogation des textes actuels et l'élaboration, en concertation avec l'ensemble des instances scientifiques, des organisations syndicales représentatives, des élus de la nation et contrairement à ce qui s'est passé, d'une véritable réforme démocratique du CNRS.

Ceci étant, vous êtes le nouveau Directeur Général, chargé dans le cadre de textes que nous condamnons mais qui existent, de diriger le CNRS.

De ce point de vue, vous ne pouvez donc pas ignorer que simultanément aux questions liées aux finalités, à l'orientation et aux structures du CNRS, il existe actuellement un très lourd contentieux en ce qui concerne la situation des personnels.

Parmi ces problèmes, les plus urgents tiennent au déroulement de carrière, aux salaires et à l'emploi.

A cet égard, nous avons estimé comme un pas positif les engagements pris par votre prédécesseur le 28 juin dernier concernant l'ouverture de discussions sur la situation des ITA devant déboucher sur des solutions concrètes concernant ces problèmes.

Un calendrier précis de discussions avait ^{été} élaboré avec Mr Chabbal le 3 septembre, or la première conséquence des réformes a été l'annulation pure et simple de ces réunions sans aucune autre perspective.

Si, comme vous semblez l'indiquer, ces groupes vont enfin se réunir, nous voudrions rappeler dans quel esprit nous entendons y participer ; à savoir, la mise sur pied d'un calendrier de discussions menées sans aucun a priori.

Ces discussions devant déboucher rapidement sur des mesures concrètes permettant de reconnaître toutes les qualifications, de classer les agents à leur juste niveau, de définir une carrière minimale garantie et d'améliorer la sécurité d'emploi.

(...) Hormis les problèmes généraux soulevés ci-dessus et qui concernent l'ensemble des ingénieurs, techniciens, ouvriers et administratifs du CNRS, nous voudrions insister sur un certain nombre de points des plus urgents :

° Le premier concerne l'ensemble des personnels administratifs. Victimes comme toutes les autres catégories de la dégradation continue de leur pouvoir d'achat, leur carrière et de leurs conditions de travail, ils continuent de subir une discrimination scandaleuse, reconnue par vos prédécesseurs sans que pour autant la moindre solution n'ait été apportée à cette situation.

A cela s'ajoute pour les personnels administratifs de la centrale, l'inquiétude des conséquences de la réforme sur la réorganisation administrative dont ils sont tenus dans l'ignorance, alors que des bruits circulent sur le dégraissage de 120 à 150 personnes. Cette information est-elle exacte ?

Entendez-vous informer ces personnels et négocier avec eux du nouvel organigramme de façon à ce que cette réorganisation ne se traduise pas par une aggravation des conditions de travail et que les mutations éventuelles soient faites au mieux des intérêts professionnels des agents, en concertation avec eux ?

° Le second concerne les hors-statut :

Entendez-vous non seulement poursuivre le plan d'intégration en cours et revoir les conditions d'intégration de plus en plus scandaleuses, mais aussi négocier avec les organisations syndicales des solutions sérieuses pour ceux qui ont été abusivement écartés de cette procédure et dont les seules perspectives sont l'ANPE ?

° Le troisième concerne les personnels ouvriers, sociaux et de cantine quant à l'application du décret du 24 août 1976, qu'il s'agisse :

- de ceux qui n'ont pas encore été nommés,
- de la rétroactivité à la date de sortie du décret ou des problèmes concernant les nouveaux embauchés et la mise en place des essais professionnels.

° Le quatrième point est directement lié au problème de la carrière et de l'avancement. Au moment où les feuilles de note parviennent dans les laboratoires et où se prépare l'avancement pour 1980, je voudrais ici dénoncer le scandale de la session 1979 qui a traduit très concrètement le mépris avec lequel la direction entend traiter de ces questions.

Alors qu'un calendrier semble avancé pour la tenue des CPPR et de la CPN, entendez-vous, avant de prendre toutes décisions, ouvrir des négociations avec les organisations syndicales sur l'ensemble des questions d'avancement ?

° Le cinquième point sur lequel nous voudrions insister, c'est celui de l'action sociale :

- les décrets organisent et légalisent la disparition de la CAS du CNRS et des sous-commissions mixtes, l'éviction du président du CAES au même titre que l'ensemble des élus des personnels du nouveau conseil.

- l'absence d'une référence statutaire, concernant les structures et le traitement des affaires sociales, comme cela était le cas autrement, nous confirme dans notre crainte :

. d'une éventuelle liquidation des acquis et des réalisations gérés par les seuls personnels, par la disparition de la subvention et postes attribués au CAES ;

. d'un transfert de la gestion des affaires sociales : logement, restaurant, crèches, aides individuelles, aides diverses ... au seul service de l'administration ;

. craintes également quant au passage au secteur privé des domaines sociaux rentables comme la restauration par exemple.

- dans l'immédiat, aucune mesure transitoire n'étant prévue, le traitement quotidien, cas par cas des affaires sociales (aides, logement, etc) est totalement gelé.

... ce qui signifie que les agents, quelles que soient les urgences, doivent attendre.

Comme vous le demandent l'ensemble des syndicats et le CAES dans une lettre commune, quand comptez-vous les recevoir pour discuter des dispositions concrètes pour remédier à cette situation .

- Enfin, j'ajouterai que l'absence de toutes négociations concernant le budget 80 pour l'ensemble du secteur des affaires sociales et pour le CAES a pour conséquence qu'aucune prévision ni décision ne peut être prise au niveau du CAES. Est-ce le prélude à la liquidation ?

Quelles mesures entendez-vous prendre pour débloquer cette situation ?

° dernier point enfin et non des moindres, comme en témoigne le fréquent bouclage des portes et la présence continue de vigiles, c'est celui des libertés syndicales qui depuis plusieurs mois sont régulièrement battues en brèche.

Que comptez-vous faire pour imposer le respect du droit syndical au CNRS et le départ des vigiles dont chacun sait qu'il s'agit d'une véritable police parallèle ?

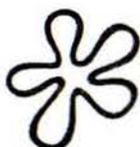
Comme dit le proverbe, "c'est au pied du mur que l'on juge le maçon", c'est en fonction des réponses, des solutions à ces questions, des décisions que prendra la direction quant à l'application des textes concernant la représentation des personnels dans les différentes instances, que nous jugerons de la volonté de concertation exprimée par Mr Thibault lors de l'entrevue du 14 septembre dernier.

Quelles seront les prérogatives du CCP ?

Dans l'immédiat, qu'entendez-vous faire pour redonner aux ITA leur place dans toutes les instances, y compris dans celle concernant l'élaboration de la politique scientifique, le fonctionnement du centre ?

Autant de questions qui appellent des réponses précises.

C'est de cela dont nous ferons juges les personnels pour qu'ils décident des actions susceptibles d'imposer des solutions conformes tout à la fois à leurs propres intérêts, aux besoins de la recherche et du pays tout entier.



la réforme, c'est aussi un budget, et une politique d'avancement dont 79 est un avant gout !

* * *

Il y a quelques années, certains collègues pensaient du blocage des carrières à cette époque, cela ne peut être pire, on a atteint un seuil, et bien oui le seuil est largement dépassé en 1979.

Des possibilités de promotions au compte goutte, l'incertitude de la nomination effective découlant de la pénurie budgétaire des postes, de toute façon une perte financière certaine pour les quelques bénéficiaire d'un changement de catégorie du fait du retard scandaleux de convocation de la CPN.

Ajoutons à ce tableau, le mépris des représentants de la direction envers les représentants élus des personnels que l'on tente d'empêcher de faire leur travail, et l'autoritarisme renforcé de la direction pour imposer ses méthodes de travail et ses choix, en s'appuyant notamment entre autre sur l'attitude défaitiste de la CFDT.

Que chacun juge !

► Une fois de plus les commissions d'avancement, paritaires se sont tenues avec plus de 6 mois de retard ! Inutile de faire un dessin, avec l'inflation sans cesse croissante, le retard de paiement des promotions amputera sérieusement la maigre augmentation apportée par celles-ci, il s'ajoutera à la dégradation continue du pouvoir d'achat, et aux conséquences du blocage quasi général des carrières.

► Ce blocage des carrières découlant des budgets successifs de pénurie est une réalité, il s'est traduit à nouveau cette année par le nombre de possibilité de promotions, et rien ne nous garantit, compte tenu de la situation budgétaire catastrophique du CNRS et de l'application concrète de la réforme, que ces promotions se traduiront toutes par des nominations effectives au 1er janvier 79.

► Peu de promotions possibles, des nominations aléatoires, mais cela ne suffit pas à la direction du CNRS. Revenant sur les engagements concernant le "suivi de carrière", elle compte sûrement comme l'an dernier imposer des quotas régionaux dans la mise en place autoritaire des CPPR. Cela se trouve confirmé par l'attitude des représentants de la direction à la CPN qui ne prennent en considération que les dossiers retenus premiers au niveau régional dans le but de filtrer au maximum les propositions d'avancement.

On ne peut déconnecter ces décisions autoritaires de la nouvelle direction du CNRS des mesures prévues par les décrets visant à restructurer l'organisme et par là même remettre en cause les statuts des personnels afin de se donner les moyens de cette restructuration.

► Réduire les représentants des personnels au silence a été en permanence le souci de la direction. Cet autoritarisme sans précédent a pour objectif non seulement de faire taire les revendications des personnels mais d'utiliser les commissions pour avaliser les choix de la direction en fonction de la politique de recherche qu'elle mène.

La position ambiguë de la CFDT qui a refusé de prendre en compte les dossiers présentés en se limitant à ne voter que dans la stricte limite des possibilités définies par la direction pour chaque catégorie, et cela dès le premier tour. Cette attitude absurde les a conduit à ne voter au 2è tour que pour un nombre inférieur aux possibilités !

La CFDT considère-t-elle qu'il y a trop de possibilités d'avancement ?

L'exemple suivant est d'ailleurs très révélateur !

Pour le passage 2A > 1A : 326 dossiers, 16 possibilités

| | CGT | CFDT | SNIRS | SNPREES-FO |
|--------------------------------------|-----|------|-------|------------|
| dossiers retenus au 1er tour de vote | 210 | 17 | 85 | 40 |

Notons qu'au 2è tour la CFDT n'a plus voté que pour 3 dossiers alors qu'il existait toujours 16 possibilités.

Choses plus aberrantes encore en ce qui concerne le passage 3A > 2A, la CFDT n'a voté au second tour pour aucun candidat.. etc...

LES PROPOSITIONS DU S.N.T.R.S.-C G T ET L'ATTITUDE DE SES ELUS

Refusant de cautionner les "choix" de la direction, refusant d'être réduits au silence sur les revendications des personnels, les représentants du SNTRS-CGT ont dénoncé en commission le blocage de l'avancement de toutes les catégories, découlant de la politique recherche du pouvoir.

Ils ont exigé que la CPN se prononce pour :

- ① qu'une solution sérieuse soit apportée au problème des carrières par l'ouverture de véritables négociations entre la direction et les organisations syndicales
- ② que DANS L'IMMEDIAT, il y ait des TRANSFORMATIONS DE POSTES EN NOMBRE SUFFISANT pour répondre au besoin des personnels et des laboratoires ainsi que des MODIFICATIONS STATUTAIRE PERMETTANT DE NE PLUS LIER LA PROMOTION AU DEVELOPPEMENT DE L'ORGANISME.

Concernant le déroulement des commissions, nos représentants ont proposé :

- ① que la CPN se livre à une étude sérieuse de TOUS LES DOSSIERS présentés par les responsables de formation SANS TENIR COMPTE DES CLASSEMENTS EFFECTUES PAR LES C.P.P.R.
- ② qu'à partir de cet examen soit établie une liste de promovables, agents reconnus aptes à accéder à la catégorie supérieure qui permette de situer précisément le déclassement des personnels du CNRS et donc de déterminer les besoins qui en découlent

Pour 1980, nos représentants demandent :

- ① que la CPN puisse procéder à un examen de l'ENSEMBLE DES DOSSIERS des agents du CNRS, à partir d'un véritable SUIVI DES CARRIERES au plan régional
- ② que s'ouvrent rapidement entre la direction et les organisations syndicales représentatives des ITA des négociations sur l'ensemble des questions touchant à l'avancement.

 L'ACTION DE NOS ÉLUS EST IMPORTANTE, ELLE EST INSUFFISANTE SI ELLE NE S'APPUIE PAS SUR L'ACTION MASSIVE, UNIE ET DÉTERMINÉE DES PERSONNELS.

C'EST À CELA QUE VOUS APPELLE (POUR VOUS !) LE S.N.T.R.S. - C.G.T.

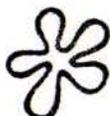
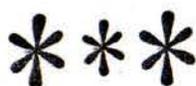


tableau récapitulatif des CPN 1979

| Catég. | Nombre de possibilités | Nombre de dossiers | Nbre de dossiers retenus au 1er tour par la CPN | Nbre de dossiers pour lesquels la CGT a voté au 1er tour | Nombre de retenus |
|-------------------|------------------------|--------------------|---|--|-------------------|
| 1 A | 16 | 326 | 29 | 210 | 16 |
| 2 A | 6 | 120 | 12 | 36 | 6 |
| 3 A | <u>6</u> | <u>258</u> | 16 | 105 | 4+3 litiges |
| | 28 | 704 | | | |
| 1 B | 10 | 362 | 16 | 267 | 10 |
| 1Bbis (manuels) 8 | | 32 | 8 | 23 | 8 |
| 2 B | 13 | 342 | 21 | 243 | 12+2 litiges |
| 3 B | <u>15</u> | 199 | <u>15</u> | 164 | 15 |
| 4 B | 1 | 19 | 6 | 18 | 1 |
| 5 B | 9 | 23 | 14 | 22 | 9 |
| 6 B | 12 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| 7 B | <u>0</u> | <u>1</u> | 1 | 1 | 1 |
| | 68 | 983 | | | |
| 1 D | 2 | 24 | | 16 | |
| 2 D | 1 | 136 | | 113 | |
| 3 D | 8 | 102 | | 99 | |
| 4 D | 8 | 13 | | 13 | |
| 5 D | <u>2</u> | <u>1</u> | | 1 | |
| | 21 | 376 | | | |
| total | 117 | 1963 | | 1336 76% | |



une opération "BERUFS-VERBOT" se prépare-t-elle au C.N.R.S. ?

Ces derniers mois, comme par hasard dans la période qui a précédé et suivi la parution de la réforme, nos militants nous ont signalé une recrudescence notable des atteintes aux droits syndicaux et aux libertés dans les labos.

Ici, l'on tente d'empêcher une AG de personnel en refusant une salle, là on poursuit de ses tracasseries le militant local pour gêner son activité syndicale, ailleurs on s'oppose à l'utilisation des moyens de reproduction de l'administration, et même quelquefois, on va jusqu'à prétendre "corriger" le contenu de nos publications, faute de quoi on s'opposera à leur diffusion.

Enfin, n'oublions pas la pratique qui de ponctuelle est maintenant entrée dans les moeurs, la présence permanente de vigiles au Quai Anatole France, cette police privée, pouvant éventuellement servir "au maintien de l'ordre" lorsque les travailleurs expriment leur mécontentement au CNRS.

L'éviction "*manu-militari*" par la police de notre CSN qui se réunissait au CNRS dans une salle qui lui avait été accordée par la direction, en conformité pourtant avec les textes du CNRS (heureusement, il y avait "l'Aurore" pour faire annuler cet accord) n'est pas non plus si éloignée pour que nous ne fassions pas une relation entre tous ses faits, le renforcement des pouvoirs autoritaires de la direction et le recul sans précédent de la démocratie au CNRS contenu dans les nouveaux décrets.

Mais il y a plus grave !

N'est-on pas en train de préparer au CNRS des dossiers permettant d'étendre la pratique des interdits professionnels, dans le cadre d'une nouvelle offensive contre les droits et libertés démocratiques ?

D'abord, nous aimerions savoir qui a recruté ? et pour exercer quelles fonctions ? (sans parler de son classement !) un homme qui gravite dans les sphères de la direction et est connu pour être ou avoir été une "*barbouze*", dont le passé est d'ailleurs plus qu'équivoque puisque certains documents de presse font état de sa participation à l'affaire Ben Barka (assassinat du leader démocrate marocain).

A quel titre, pour quel but, cette personne constitue-t-elle des dossiers sur les responsables CGT du CNRS ?

Qui a pris cette décision à la direction du CNRS ? Quelles sont les relations de ce personnage avec les Renseignements Généraux ? Soyons précis, quel est le motif de l'établissement d'un dossier sur notre camarade Guy DUPRE, ex-secrétaire général du SNTRS, membre des ex-Directoire et Conseil d'Administration du CNRS ? Que contient ce dossier ? Pour qui a-t-il été établi ?

Il faut que la clarté soit faite sur les agissements de ce personnage, nous n'admettrons pas l'existence au CNRS de "*barbouzes*", "C.D.R." ou toute autre police parallèle, nous exigeons de la direction la destruction de tout dossier de personnel n'ayant pas un caractère purement administratif, conformément au statut du CNRS, de la Fonction Publique et à la Constitution Française.

Dans le même esprit, nous exigeons le départ des vigiles du Quai Anatole France.

La parole est à la direction, ces faits sont graves, il faudra qu'elle réponde ; le personnel n'acceptera pas de faux fuyant, attaché qu'il est aux droits et libertés démocratiques.



ACTION SOCIALE

REPERCUSSIONS SUR L'ACTION SOCIALE DE LA RÉFORME DU CNRS

Dans les réformes autoritaires du gouvernement, pour mieux orienter la recherche au CNRS, un aspect se remarque moins, parce qu'il a complètement disparu - c'est l'action sociale.

La commission des affaires sociales (C.A.S.) élue par l'ensemble des personnels plus question.

La représentation de droit au sein du Conseil d'Administration du Président du CAES, à la trappe.

De telles dispositions ne sont pas innocentes, elles sont la concrétisation des remises en cause de l'action sociale au CNRS. Elles sont une étape du processus qui vise à :

- transférer sur les personnels l'essentiel de la charge financière des activités et de la couverture sociale (cantines, logement, crèches, sécurité sociale)
- liquider les acquis et les réalisations sociales collectives gérés par les seuls personnels, pour nous le CAES
- et par là permettre à l'administration d'avoir un service social sans moyen dont elle aurait la maîtrise pour pratiquer un paternalisme avilissant.

Actuellement, toutes les réunions de la CAS, des sous-commissions mixtes ont été annulées, qui va traiter les diverses demandes ? (aides exceptionnels, logement, crèches, cantines etc..) qui va définir les orientations, les besoins de l'ensemble des agents - l'administration toute seule ? C'est inacceptable.

Unaniment les syndicats, les élus au CNAS exigent le maintien des structures actuellement en place afin qu'ils puissent traiter des affaires en cours (notamment des budgets du CAES 79 et 80).

Ils demandent l'ouverture de négociations sur la mise en place de structure d'action sociale fonctionnant démocratiquement à l'image d'un réel comité d'entreprise. Deux exigences qui doivent être reprises massivement par tous les personnels du CNRS.

LE BUDGET 80 DU CAES - LA GRANDE INCONNUE

A l'heure actuelle, nous ignorons tout du budget 80. Situation d'autant plus préoccupante, quand on sait que la direction du CNRS a accordé au CAES, pour 1979, un budget notoirement insuffisant. Le strict maintien des activités du CAES nécessite un budget supplémentaire de 800.000 F, il a été refusé à deux reprises par la direction du CNRS. Sans doute une action puissante des personnels aurait permis de gagner parce que de l'argent il y en a et nous voulons ouvrir ici une parenthèse. Avant les vacances, préparant sans doute ses refus d'aujourd'hui, la direction a tenté d'opposer les affaires sociales, le CAES, aux formations de recherche, dans le cadre d'une répartition des crédits que le gouvernement dit ne pouvoir augmenter. Et bien savez-vous à combien s'élève le budget des vigiles engagés pour le seul quai A. France... 1.100.000 F. De quoi, équilibrer très largement le budget du CAES en 1979. Mais il est vrai qu'une politique qui sacrifie la recherche scientifique, qui se refuse à consulter les personnels et leurs organisations syndicales qui délibère dans le secret, en arrive inéluctablement au gâchis et atteintes aux droits syndicaux et sociaux, aux libertés individuelles et collectives. Refermons la parenthèse.

Agir pour défendre et étendre les affaires sociales, les activités du CAES



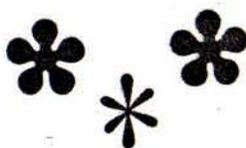
L'action pour la défense et l'extension de nos acquis sociaux, constitue un des axes essentiels de notre bataille pour la démocratisation du CNRS et l'avancée de nos revendications.

L'affirmer ne saurait suffire, l'évolution de ces dernières années des affaires sociales et du CAES (restriction budgétaire/remises en cause) montre que la faiblesse de la riposte des personnels s'est traduite par des reculs.

Aujourd'hui, le recul que voudraient nous imposer la direction du CNRS et le ministère des universités, est d'une toute autre nature. L'objectif est de nous ramener plus de 20 ans en arrière, à l'époque du CAES, sans assise statutaire, sans dotation budgétaire et de personnels ; un CAES marginalisé, liquidé...

C'est dire l'importance décisive de notre intervention, de notre action, pour défendre et étendre nos acquis sociaux qui conditionnent très directement, notre mieux vivre au travail (restauration...) et nos conditions de vie (partir en vacances, se cultiver...).

La nouvelle direction du CNRS, se veut intransigeante. L'expérience nous a appris, qu'il n'est pas d'intransigeance qui ne cède devant une sensibilisation et une action massive des travailleurs. C'est à cela que nous devons travailler, car il n'est pas vrai (ou alors on se résigne à tout supporter) que le recul est inévitable, que nous ne puissions non seulement défendre mais encore développer nos acquis sociaux... A condition, de ne pas les oublier dans la bataille générale, d'être nombreux et déterminés dans l'action.



SALAIRES : ressources réelles

et pouvoir d'achat

En cet automne 1979, les "fins de mois difficiles" se multiplient dans les familles des salariés et les fêtes de Noël s'annoncent très sombres.

Un intense matraquage journalistique, radio, télé, dans une gigantesque campagne de mensonge, de mystification et de culpabilisation tente de justifier et de dissimuler ces évidences en parlant de "fatalité", de "hausse du pétrole", de "solidarité nationale", de "priorités sociales", de "gaspillage", etc.

En fait, attaqué de tous les côtés dans le cadre du plan de surexploitation des travailleurs par le grand capital, le pouvoir d'achat de nos salaires s'est dégradé, POUR TOUS, de façon considérable et chiffrable et les augmentations apparentes de nos salaires ne sont qu'un trompe-l'oeil.

1 - L'ACCORD SALARIAL 1979

Signé par FO, FEN, CFTC, Autonomes, cet accord a été présenté comme garantissant le maintien du pouvoir d'achat pour tous et une progression pour les catégories les plus défavorisées.

En réalité, loin de compenser les effets de l'inflation, comme le ferait l'échelle mobile réclamée par la CGT, il a imposé, organisé et planifié une perte de pouvoir d'achat pour tous les salariés de la Fonction Publique.

C'est ainsi que, si l'on se fie à l'indice des prix INSEE qui pourtant sous-estime largement l'inflation (0,8% en moyenne) la perte de pouvoir d'achat au cours de 1979 a été :

- . 1 jour et demi pour un agent 6D ou 7D,
- . 2 jours pour un agent 3D ou 3B,
- . 2 jours et demi pour un agent 2A.

Si l'on se réfère à l'indice CGT (1% en moyenne), ces chiffres deviennent :

- . 3 jours et demi pour un agent 6D ou 7B,
- . 4 jours pour un agent 3D ou 3B,
- . 4 jours et demi pour un agent 2A.

"Fatalité" ? "Crise" ? "Solidarité Nationale" ?

Non ! Pendant la même période, les profits des grandes sociétés françaises ont augmenté de 25% !

2 - LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'augmentation de 1% de la cotisation des salariés (et des seuls salariés : il n'y a pas d'augmentation de la cotisation patronale !), décidée en AOÛT par le gouvernement (mesure qualifiée de "courageuse" par le CNPF et les journaux à sa solde) constitue une perte annuelle de pouvoir d'achat de :

- . 3 jours et demi pour tous les salariés.

"Solidarité Nationale" ? "Compensation d'un déficit dû au gaspillage des usagers" ?

Non ! Le paiement par le patronat de ses dettes de cotisations et l'emploi (donc les cotisations ouvrières et patronales) des 1.800.000 chômeurs rendraient la Sécurité Sociale largement bénéficiaire !

3. LES IMPÔTS

Le nouveau barème des impôts soumis par Barre à la fin de l'été représente une perte annuelle de pouvoir d'achat de :

- . 1 jour pour un agent 6D ou 7B,
- . 1 jour et quart pour un agent 3D ou 3B,
- . 1 jour et demi pour un agent 2A.

Cette mesure a été présentée sans rire par le gouvernement et ses valets de l'information (rappelez-vous la "une" de France-Soir ou de l'Aurore par exemple) comme une mesure sociale frappant les "gros revenus" davantage que les "petits revenus" et on pourrait se laisser aller à le croire en voyant les 3 chiffres précédents.

Mais alors Dassault, avec ses 24 millions (nouveaux) de revenu annuel, combien paiera-t-il ? Eh bien, il subira une perte de pouvoir d'achat de ... une heure et demi, soit en francs, exactement la même somme qu'un pilote d'Air France qui gagne cent fois moins !

4. L'ÉVOLUTION DES PLAFONDS

des allocations logement et de salaire unique, qui ne suivent pas l'évolution des prix et des salaires, constitue un autre élément de perte de pouvoir d'achat. Voici l'exemple pris sur le vif, parmi bien d'autres, d'une femme seule avec un enfant, classée en 5B 6ème échelon, venue présenter à sa section SNTRS ses feuilles de paie et d'impôt et ses quittances de loyer. Elle ne pouvait plus boucler son budget et venait de recevoir de la direction la très brève lettre suivante :

"Madame, j'ai le regret de vous informer que le montant de vos ressources est trop élevé pour que vous puissiez bénéficier de l'allocation de salaire unique".

Le tableau suivant résume l'évolution de ses "ressources trop élevées" :

| | REVENUS | | | CHARGES | | |
|---------|--------------|---------------------|----------------|----------------|-----------|-------------------|
| | Salaire brut | Allocation logement | salaire unique | Impôts annuels | Loyer | Cotisations S. S. |
| Mars 78 | 2981f | 188f | 39f | 853f | 710f | 238f |
| Aout 79 | 3551f +19% | 95f -50% | 0f -100f | 1673f +96% | 853f +20% | 364f +52% |

d'où le bilan :

| | Salaire brut | Revenu réellement disponible (=revenu moins charge) | Sur la base de l'indice INSEE | | Sur la base de l'indice CGT | |
|---------|--------------|---|-------------------------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| | | | Inflation en 17 mois | Perte de pouvoir d'achat | Inflation en 17 mois | Perte de pouvoir d'achat |
| Mars 78 | 2981f | 2189f | | | | |
| Aout 79 | 3551f +19% | 2290f +4,6% | 13,6% | - 9% | 17% | - 12,4% |

En 17 mois, le pouvoir d'achat annuel de cette femme a donc fondu d'environ :

- . 3 semaines si l'on se réfère à l'indice INSEE,
- . 1 mois si l'on se réfère à l'indice CGT.

Elle et son enfant n'ont plus le droit de vivre que 11 mois par an, ou 27 jours par mois.

5. CONCLUSION

Camarades, faites vos comptes et venez participer aux luttes de la CGT !

développer l'action dans les sections, à partir des revendications.

«Ce qui est décisif pour l'action de masse, c'est aujourd'hui plus encore qu'hier, l'entreprise, l'atelier, le service (...) La démocratie, c'est la mise en place de structures décentralisées, au plus près des travailleurs, un STYLE de travail permettant aux syndiqués de PARTICIPER REELLEMENT (...) C'est également la prise en compte des aspirations spécifiques aux différentes catégories, ce qui implique qu'aucune d'elles ne saurait parler ou décider pour les autres».

40^e Congrès - Le Peuple n° 1052

Dans les dernières semaines, l'action s'est développée de façon positive dans les sections locales. Plusieurs meetings régionaux se sont tenus. Malgré certaines inégalités, il apparaît que nos organisations ont pris conscience de la nécessité d'ancrer les luttes aux préoccupations concrètes des personnels, en réagissant par exemple à toute menace de suppression de poste, à toute éventualité de contrat passé entre le labo et le secteur privé, ou encore, à toute atteinte aux droits statutaires des agents.

► Multiplier les initiatives, mettre toutes les catégories dans le coup, "sortir des murs"

Il est impossible ici de citer toutes les initiatives. Nous en donnons un compte-rendu détaillé dans le SNTRS-informations qui doit être affiché sur votre panneau syndical et qui doit être disponible au local syndical, ou repris dans votre journal de section.

Sur Paris par exemple, à la section IAP / Observatoire de Paris, plus de 10 projets d'affiches ont été dessinés par nos militants sur des thèmes divers : la hausse des prix, L'injustice fiscale et les propositions de la CGT, l'interruption volontaire de grossesse, etc.

Le collectif région parisienne du SNTRS a réuni une trentaine de militants et diffusé en 2 heures (de 11h à 13h) 3000 tracts au Forum des Halles (cité commerçante) et 3000 papillons slogans.

A Orsay, les militants ont filtré l'autoroute et diffusé des milliers de tracts à la population.

Au CEREQ, l'action est engagée pour l'intégration de hors-statut. A l'IRIA, contre les projets de restructuration. Sur Paris B, l'ensemble des sections sont engagées dans une importante bataille sur le droit syndical (l'AD prétend contrôler et chiffrer les absences pour participation aux manifestations, etc).

A Pierre Curie (campus) 92% des travailleurs scientifiques signent la motion condamnant les décrets. (259 signatures) et 70% des chefs de groupe.

A Bellevue, la lutte massive (150 personnes) et unitaire a permis d'imposer un premier recul à l'A.D. qui avait décidé de "licencier" après un mois de stage probatoire un ouvrier 4B.

Au Quai Anatole France, l'action des administratifs a contraint l'AD au renvoi de la plupart des vigiles (et l'AD s'est engagé à ce qu'il n'y ait plus de contrôle d'identité à l'entrée).

Pour être reçus sur les questions de déménagements, les agents administratifs de l'IN2P3 ont du faire un débrayage d'une heure.

A Nancy (6ème circ.), outre le meeting régional (130 personnes) et la manif du 18 octobre à la préfecture (130 personnes) ; par exemple : intervention auprès de 12 élus départementaux, sénateurs, conseillers généraux. Autre exemple : le SNTRS appelle tous les agents CNRS à utiliser la case "observations" de leur feuille de notation pour exprimer notre condamnation des décrets, l'exigence d'être présents dans toutes les instances et ... bien sûr les revendications non satisfaites !

A Orléans (8ème circ.) le labo du CRPE (associé au CNES) est en lutte (AG de 80 personnes). Action en direction de la préfecture.

A Rennes (9ème circ.) colloque sur la recherche en Bretagne, fixé au 24 novembre ouvert aux organisations syndicales, agricoles, familiales, Presse, Radio, etc.

16 A Strasbourg (10ème circ.) 200 personnes mobilisées à l'AG (Cronenbourg).

A Grenoble (11° circ.) grève du 16 octobre suivie à 70%, 120 personnes au meeting ISN, nombreux échos dans la presse locale (cette action prolongeait l'important meeting du 4 octobre (320 participants)).

Dans la 12ème circ, à Nice : le 4 octobre, assemblée générale à la fac des lettres (100 présents). Le 18 octobre, forte participation aux actions avec occupation de l'antenne CNRS à NICE. Conférence de presse, 2 journaux (Patriote Côte d'Azur et Nice Matin) ; courtes émissions sur FR3 avec vue sur les banderoles des manifestants (100 personnes) dont 15 ITA et INRA. Envoi de télégrammes à l'AD, aux directions du CNRS, de l'INRA, de l'INSERM. Tract à la population. SGEN absent de toute assemblée.

à Marseille : 200 manifestants au GLM. Manif en direction de l'AD, occupation du bureau de l'AD, dépôt des revendications.

A Luminy : Assemblée des personnels. A Saint Jérôme : assemblée des personnels puis délégation reçue par METZGER (nommé au Conseil du CNRS). Metzger accepte de recevoir les organisations syndicales après la réunion du premier Conseil du CNRS.

A Aix : Assemblée des personnels de 9h30 à 12h30 : 70 personnes, débat.

18 octobre : journée de GREVE, manif devant le rectorat, tract à la population d'Aix.

La délégation (45 personnes) n'est pas reçue au Rectorat.

Articles publiés dans la Marseillaise.

Secteur des Sciences Humaines : une délégation est organisée le jour de la visite de M. LISLE.

Groupe de travail sur le schéma directeur des sciences humaines.

Les techniciens et administratifs sont sensibilisés sur la représentation des personnels au Comité National.

A Montpellier (13° circ.) : rassemblement devant l'AD (70 personnes). En ville : rassemblement devant la préfecture, le CNRS, l'INRA, l'INSERM : 120 personnes.

Le préfet devait nous recevoir (la délégation était formée de 6 personnes, le préfet a exigé 5 personnes : résultat, pas reçus). La pétition a été déposée.

Une lettre (CNRS-INSERM) a été envoyée aux députés et sénateurs pour convocation le 26 octobre.

Débat avec les personnels. SUITE DE L'ACTION : perspective d'une marche sur Paris.

A Toulouse (14° circ.) : A l'appel des syndicats SNTRS, SNCS, SNIRS, CGT/CFDT - INRA, une AG s'est tenue à 14h dans les labos, convergence à 16h sur Capitole.

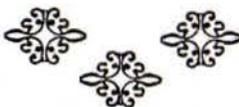
120 personnes présentes, 5000 tracts distribués. Présence de la TV, presse régionale, FR3.

Rallye de 20 voitures décorées.

C'est en multipliant les initiatives et en occupant tous les terrains de l'action (à la fois notre bataille dans les instances - conseil de labo, d'UER, Comité National, CLAS, etc - la bataille en direction des pouvoirs publics (AD, Directions, Rectorats, Préfectures, etc) et de l'opinion publique (distributions dans les gares, sur les lieux de passage), se saisir de la tenue des colloques ou congrès scientifiques - la liste est publiée dans le "Courrier du CNRS" - intervenir lors de la visite d'un représentant du gouvernement, ministre, etc) que nous parviendrons à créer le rapport de force nécessaire pour imposer l'ouverture d'un grand débat national (au Parlement, au Comité National, dans la population) pour une réforme démocratique du CNRS et l'ouverture de véritables négociations sur notre emploi, nos carrières, notre statut, nos conditions de travail et formation.

En ce sens, le rôle de chaque adhérent est essentiel. Au sortir d'une réunion, chaque adhérent doit expliquer à ses collègues de travail ce qui a été dit. Il peut les mettre au courant, les inviter à la prochaine assemblée, les convaincre d'entrer dans l'action à leur tour ! et bien sûr leur proposer l'adhésion à la CGT, car c'est bien là un pas naturel à franchir.

C. MARIANI



que se passe-t-il à l'INSERM ?

Depuis l'annonce de la suspension des CSS par M. Laudat le 13 septembre, le personnel de l'INSERM n'a cessé de montrer son opposition aux mesures autoritaires qui lui sont assénées.

UN BREF ENONCÉ DES MESURES

Il vous donnera clairement ce que sera le nouveau statut de chercheur et même celui des ITA qui sortira début 1980.

En ce qui concerne la limite d'âge, elle est brutalement imposée aux candidats au recrutement au grade d'attaché de recherche : 27 ans pour les scientifiques et 31 pour les médecins.

Ce ne sont pas les 60% de dérogation pour la première année annoncés par M. Laudat qui changeront le caractère de cette mesure qui est fondamentalement une mesure de sélection sociale à caractère élitiste qui ne correspond à aucun critère scientifique véritable. Le vieillissement de l'organisme contre lequel le gouvernement prétend lutter est dû en fait à la pénurie de recrutement et au blocage des carrières.

Mobilité forcée : Les attachés ne seront promus chargés de recherche que s'ils changent de laboratoire et de sujet. Cette mobilité pourra se faire à l'étranger ou dans l'industrie privée. Tout en reconnaissant que ces mesures sont pratiquement inapplicables à l'INSERM, M. Laudat en maintient le principe. Ces mesures sont irresponsables, catastrophiques et réactionnaires.

Elles mènent à une déstabilisation des équipes par là même, à une déstabilisation de l'emploi.

La perspective, d'ici 1982, de ne mettre en recrutement que des postes de chargé accentue cette déstabilisation et on peut prévoir une extension considérable du secteur hors-statut par le développement d'une politique de contrats à court terme avec des industriels. Pour les ITA, on voit même à l'heure actuelle des contrats avec interdiction de renouvellement, ce qui correspond à un véritable interdit professionnel !

Rappelons ici le DEROULEMENT DES ACTIONS à Paris :

14 septembre : M. Laudat reçoit chaque syndicat séparément (en omettant la CGT !) pour les informer des mesures prises pour le recrutement et la promotion des chercheurs. La CGT s'impose et est reçue avec le SNCS.

17 septembre : M. Laudat convoque l'intersyndicale (sauf la CGT). L'intersyndicale déclare qu'elle n'acceptera l'entrevue que si la CGT n'est pas écartée.

Par cette réunion, M. Laudat espérait obtenir le "concensus" des syndicats sur les mesures annoncées, il a échoué.

18 septembre : première manifestation au siège de l'INSERM à l'occasion de la convocation par M. Laudat du Conseil Scientifique.

Près de 400 personnes étaient présentes. Une délégation intersyndicale demande à être reçue par le Conseil Scientifique. Au moment où la délégation entre dans la salle, l'administration se dérobe par une petite porte de "secours" ! ... M. Laudat a d'ailleurs été choqué qu'à ce moment les nommés ne suivent pas son mouvement.

Le C.S. a entendu la déclaration faite par la délégation.

19 septembre : Deuxième manifestation à l'INSERM (200 à 300 personnes) à l'occasion de la réunion par M. Laudat des présidents des Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS). Même scénario de la part de la direction qui, une fois la déclaration des syndicats faite, a réintégré la salle. Le personnel, qui n'entendait pas s'être dérangé une deuxième fois pour rien, a exigé une prise de position de la part des présidents de CSS sur les mesures. Ceci en empêchant la sortie de M. Laudat et des présidents (sauf M. Boiron qui a déclaré avoir été appelé d'urgence à l'hôpital). Les présidents se sont engagés à prendre position. Ce qui a été fait à l'occasion d'une autre réunion par 7 présidents sur 8. A ce point de l'action, des Assemblées Générales ont été faites dans les différentes sections afin d'informer et de mobiliser les personnels.

3 octobre : manifestation surprise aux entretiens de Bichat afin de faire connaître aux médecins et aux media la situation qui est faite à la recherche et les conséquences sur les problèmes de santé. Accueil favorable et échos sur TF1 le soir même.

11 octobre : Forum sur la recherche à Necker. Ce forum prévu à l'origine pour l'expression des scientifiques de tous horizons, s'est transformé en assemblée générale ; mais il faut noter une assez forte participation (400 à 500 personnes).

A MARSEILLE : Une opération "portes fermées" a été réalisée dans plusieurs unités. Elle consistait à refuser tout contact avec l'extérieur et notamment avec l'administration, elle a été accompagnée d'assemblées de personnels.

Contrairement à ce qu'il voudrait dans un premier temps faire croire au personnel ITA, en refusant de recevoir des représentants et en ne convoquant que ceux des chercheurs, les mesures que tente d'imposer M. Laudat nous concernent aussi de manière spécifique :

- . Budget
- . Mobilité forcée
- . mise en carte et visites inquisitoires de Mme Barruch.

le budget INSERM

Il donne toute leur signification dramatique aux mesures INSERM

PROJET DE BUDGET POUR 1980

D'abord les chiffres

| | <u>1979</u> | <u>1980</u> | <u>Taux d'évolution</u> |
|------------------------------------|-------------|-------------|-------------------------|
| Autorisations de programme | 204 689 000 | 234 690 000 | + 14,7% |
| Opérations immobilières | 8 000 000 | | |
| Equipement | 24 000 000 | 35 000 000 | + 9% |
| Soutien des programmes | 141 689 000 | 159 690 000 | + 12,7% |
| A.T.P. | 31 000 000 | 40 000 000 | + 29% |
| Masse salariale | 366 858 378 | 432 680 358 | + 18% |
| SCPRI - autorisations de programme | 6 485 000 | 6 480 000 | 0 |

Les taux d'évolution sont ici en francs courants. En francs constants, compte-tenu de l'indice officiel d'inflation et de l'indice de sophistication du coût de la recherche (de la DGRST) nous arrivons à 1,3% d'augmentation pour les autorisations de programme. Le budget 1979 était en progression de 6% par rapport à 1978 et on se rend compte dans les unités de son insuffisance considérable alors que dire de celui qui nous attend en 1980 !

Notons une fois de plus la régression du budget du SCPRI (Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants) à un moment où le nucléaire prend une telle extension ! La contractualisation du financement se poursuit avec une augmentation de 16% en francs constants des ATP.

Prévision de créations de postes : chercheurs : 55 postes - ITA : 30 postes se répartissent comme suit :

1(1A), 7(2A), 7(3A), 3(1B), 2(1B bis), 3(2B), 9(6B) moins 9(8B), 2(2D), 4(3D), 1(6D).

14 postes d'intégration de hors-statut se répartissent comme suit :

5(3A) moins 1(2B), 1(3B) moins 2(5B), 2(6B), 3(3D), 2(4D), 2(5D), 2(6Dbis).

Non seulement ces créations de postes sont ridicules au regard des besoins des labos d'une part et de la promotion d'autre part ; mais le DG interrogé sur ce budget par notre syndicat, a déclaré que le nombre de postes réellement obtenus sera en-dessous de ces prévisions.

Notons toutefois que 2 choses répondent aux revendications de longue date de notre syndicat, ce sont des postes d'assez haut niveau (sauf pour les administratifs !) et la suppression totale de la catégorie 8B.

Quant aux postes d'intégration, on s'aperçoit que ce n'est pas une opération "blanche" mais, du fait de la récupération des postes non employés, une opération de licenciement (nous ne développeront pas ici le processus souvent décrit dans les articles concernant les hors-statut).

Dernier point : il est prévu une revalorisation des bourses de vacataires.

Le budget 1980 s'annonce donc désastreux et s'inscrivant bien dans la politique gouvernementale de bradage de la recherche publique.

Vous allez dire, chaque année, c'est pareil, on entend le même concert de lamentations ! Oui, mais cette année, outre l'allongement des listes d'attente, les mesures que le DG tente d'imposer vont aggraver les conséquences de ces déclassements.

mobilité forcée

En dehors de ces aspects négatifs sur le plan socio-professionnel (changement de lieu de travail..) la mobilité du personnel imposée par la direction aura pour conséquence une déqualification professionnelle. En effet, ballotté de laboratoire en laboratoire donc d'un domaine d'applications à l'autre, les techniciens se verront refuser toute possibilité réelle de promotion malgré la compétence acquise et les responsabilités supérieures à leur grade qu'ils avaient assumées avant d'être mutés.

Cette mobilité forcée et la déqualification, l'attaque aux conditions de travail, so'organisent par :

envoi du questionnaire rapport

aux ITA, ce qui représente un quadrillage du personnel visant à li figer dans son "profil" (au besoin ce questionnaire peut être très facilement informatisé).. Cela cadre parfaitement avec l'organisation de la mobilité forcée.

visites inquisitoires de Mme Baruch

dans la majeure partie des unités et groupes INSERM avec des questions sur les horaires, heures de repas, vacances, etc. Objectif : prise en main bureaucratique et organisation de la "rentabilité" en s'attaquant aux conditions de travail et en supprimant toute souplesse dans la vie des unités ainsi que compressions d'effectifs ; on subit déjà de nombreux gels de postes libérés dans les labos.

UN FAIT QUI DEVRAIT ALARMER LES ADMINISTRATIFS DU SIEGE DE L'INSERM : c'est confirmé, quelques semaines après la parution des décrets CNRS, la direction annonce un "dégraissage" des effectifs (pourrait toucher 120 personnes).

attaques contre la formation permanente

en revenant sur des acquis (réductions de salaires pour des stages).

Alors que cette formation devrait au contraire être développée pour répondre aux besoins qui s'accroissent et favoriser une mobilité volontaire que tout le monde souhaite.

politique anti sociale

Un seul exemple : les mères qui désirent prendre leur mercredi peuvent le faire : un détail, il leur sera retenu 6 jour par mois sur leur paye !

un nouveau statut ITA

est en préparation et devrait être appliqué début 1980. Nul doute que ce qui anime les technocrates qui concertent ce statut, c'est la même logique que le statut de chercheur et ils comptent l'imposer de la même façon.

Article 46

(celui qui règle entre autres les problèmes de mobilité en cas d'éclatement ou de disparition d'unité) des interprétations les plus diverses de cet article sont possibles. Des dizaines de demandes de mutations d'ITA restent sous le coude de l'administration ...

Carrières

Combien d'ITA encore jeunes se trouvent bloqués en fin de grille ? Les listes d'aptitude s'allongent démesurément ...

Evolution du corps des ITA

C'est sur ces bases que les ITA doivent être dans la bataille actuelle.

Ce n'est pas trahir la solidarité envers les chercheurs, c'est au contraire renforcer leur lutte, nous sommes victimes de la même politique, mais cette approche des problèmes spécifiquement ITA ne peut être faite que par les ITA.

▷ PERSONNE NE LE FERA A NOTRE PLACE



Des actions d'envergure pour dénoncer ce budget de pénurie et de régression sont un volet indispensable des actions qui se déroulent actuellement à l'I.N.S.E.R.M.

DECLASSEMENT DES ITA INSERM

| | |
|-------|---------------------------------------|
| 206 | au titre des diplômes |
| 234 | " de la dérogation |
| 81 | " de la qualification professionnelle |
| <hr/> | |
| 521 | sur environ 1800 ITA |

Nous devons exiger un "collectif budgétaire" (complément de budget) qui permettrait de résorber les 521 ITA officiellement déclassés auxquels s'ajoute un grand nombre de hors-statut qui assurent, dans des conditions très difficiles, le fonctionnement de nombreux laboratoires.

Le SNTRS-CGT, pour sa part, va s'attacher à ce que des actions se développent de la manière la plus large et unitaire possible, dans ce sens.



hors - statut : L'ACTION PAIE OU PEUT PAYER !

Le jeudi 18 octobre au matin, les hors-statut du Vésinet et de Villejuif, avec les bureaux nationaux et sections locales, soutenus par de fortes délégations du personnel, se sont présentés au siège de l'INSERM.

Le directeur général, qui avait par lettre refusé de les recevoir, prétextant qu'il ne pouvait rien pour empêcher les licenciements prévus avant la fin de l'année, a fait d'emblée savoir qu'il recevrait immédiatement une délégation.

Les trois points principaux développés par la délégation :

- définition de la notion d'emploi permanent,
- le devenir des boursiers d'avant 1975 (qui ne sont ni intégrables, ni "virables")
- la règle des trois ans (qui représente un véritable interdit professionnel)

Mr LAUDAT a reconnu l'absurdité du système qui consiste à recruter sur bourse ou contrat du personnel effectuant des tâches permanentes.

Il a semblé donner des apaisements, en promettant de faire effectuer par ses services une étude, qu'il doit nous communiquer sous huit jours, par écrit, sur les emplois occupés par des hors statut au Vésinet et à Villejuif, en vue de les maintenir sur contrat jusqu'à obtention de postes frais pour les recruter à l'INSERM. Ce qui, compte tenu de son air pessimiste quant au nombre de postes au budget 1980 (les bleus du budget que nous commentions dans le précédent numéro semblent encore trop optimistes), pourrait prendre quelques années.

C'est une porte entrouverte, à nous, sans attendre de l'ouvrir en faisant une contre étude sur les emplois permanents, et pourquoi seulement au Vésinet et à Villejuif ?

C'est la démonstration de la justesse des préoccupations du Bureau INSERM, c'est à dire :

1°) C'EST MAINTENANT QU'IL FAUT QUE S'EXPRIMENT TOUS LES PROBLEMES DES ITA ET PAS EN DEBUT 1980 !

2°) il est possible de faire reculer la direction dès maintenant.

UN MALENTENDU !

L'indemnité pour travaux supplémentaires des administratives en congé de maternité se trouve largement amputée. Sur notre intervention, l'administration vient de répondre qu'une régularisation serait faite.

Il faut donc que toutes les administratives victimes de ce "malentendu" se fassent connaître à l'INSERM sans attendre.



Adhérents du SNTRS : élargissons le droit syndical ! ne laissons pas la direction du CNRS grignoter des acquis !

EXIGEONS DES DROITS SYNDICAUX POUR TOUS LES PERSONNELS

Dans nos sections locales, des atteintes particulièrement graves (parfois feutrées) aux droits syndicaux ont lieu actuellement.

L'administrateur délégué de la 4^e circ. (Gif-Orsay) demande aux militants de cette circonscription de comptabiliser leurs heures d'activité syndicale (tous les AD ont reçu de telles consignes).

L'AD de Paris B (Pierre Curie et Jussieu) refuse de reconnaître les droits aux autorisations spéciales d'absence au secrétaire SNTRS sur Paris B.

Des militants de Paris B reçoivent un relevé comptabilisant les "heures où ils n'étaient pas à leur poste" et l'AD leur demande de justifier ces absences en indiquant s'ils étaient en action syndicale, etc.. A L'INSERM, la direction tente de recevoir tous les syndicats "sauf la CGT" (elle a d'ailleurs reculé depuis).

Je m'arrêterai là. Que chacun de nous mesure le danger. Au moment où le pouvoir tente d'imposer des orientations autoritaires, recrute des corps de vigiles (Quai A. France), refuse des salles de réunion aux personnels (Quai A. France, Bordeaux le 19 octobre, etc), LA BATAILLE POUR LE DROIT SYNDICAL SE MENE DANS CHAQUE LABO OU SERVICE, CHAQUE ATELIER, et elle ne peut se limiter à une joute entre le bureau de section et l'AD.

Tous nos adhérents, tous les personnels ont besoin, pour se réunir, pour débattre, pour discuter ensemble des actions à mener pour défendre leur métier, leur avancement, leur salaire, de DROITS, de TEMPS, de LOCAUX, de MOYENS !

Dès aujourd'hui, dans chaque laboratoire, chaque service, engageons la bataille pour élargir les droits syndicaux et sociaux :

- ① Pour tous ITA, un MINIMUM d'UNE HEURE MENSUELLE d'information syndicale prise SUR LE TEMPS DE TRAVAIL et payée comme telle.
- ② Pour tous les ITA, le DROIT de s'adresser aux responsables syndicaux (la section locale, le conseil régional) PENDANT LES HEURES DE TRAVAIL : le droit de s'ABSENTER.
- ③ POUR TOUS LES ITA : une application élargie des droits syndicaux, conformément à l'instruction du 1^{er} ministre du 14 septembre 1970 qui précise que "la reconnaissance du droit syndical demeurerait inefficace si elle n'était accompagnée de la reconnaissance du droit à disposer des moyens nécessaires à son exercice". De même, aucune discrimination NE SAURAIT S'EXERCER sur l'adhérent (ou le non-adhérent) pour activités syndicales !
- ④ Pour tout ITA militant syndical accédant à des responsabilités syndicales (locales ou extérieures) permanentes ou non : les facilités nécessaires, c'est à dire décharge de service (avec compensation : les collègues du labo ne doivent supporter aucune surcharge de travail du fait de l'absence du militant ; en clair, à toute décharge doit correspondre une création de poste compensatoire).
- ⑤ Pour tous les ITA : le droit à l'éducation ouvrière, à la formation syndicale (écoles, stages, journées d'étude, etc).
- ⑥ Pour chaque ITA : le droit d'exprimer son désaccord sur les questions professionnelles dans ses rapports avec la hiérarchie.
- ⑦ Pour chaque organisation locale, régionale ou nationale, mise à la disposition d'un contingent d'heures nécessaires à leur fonctionnement, à partir des besoins réels des personnels.
- ⑧ Le droit, pour l'ingénieur ou le cadre (cadre scientifique, technique ou administratif) quelle que soit sa fonction d'autorité, de pouvoir réellement exercer ses droits syndicaux sans que cela donne lieu à des discriminations au niveau promotion, relations professionnelles, carrière.
- ⑨ L'exigence que les syndicats représentatifs soient systématiquement consultés préalablement à toute décision, restructuration ou réforme. Bafouant leur propre texte sur le droit syndical, les directions décident seules et ne consultent, ni n'informent, les représentants des personnels.

Il n'y a pas d'application (ni d'extension) des droits syndicaux et libertés sans COMBAT, et il serait vain de chercher dans un alinéa quelconque le DROIT DE LUTTER ! En matière de droit syndical, le fait précède généralement le droit, tirons donc les leçons de l'histoire.

TABLEAU des SALAIRES au 1^{er} NOVEMBRE 1979 édité par le SNTRS-CGT

GRILLE B.R.S. N° 195

La prime forfaitaire pour la 9B et la 8B n'est pas incorporée aux salaires dans ce tableau.

Cette grille annule et remplace la grille du B.R.S. N° 194

Dans ce tableau, vous trouverez pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, les salaires au 1^{er} novembre 1979. Ces chiffres représentent les salaires bruts mensuels de la région parisienne : traitement principal (TP) sur la base annuelle de 15.033 f au 1^{er} novembre 79 à l'indice 100, plus indemnité de résidence (IR) de Paris (7% du traitement principal pour les salaires supérieurs à l'indice 281 et IR afférent à l'indice 281 pour les salaires inférieurs à l'indice 281).
(Les indices utilisés sont les indices au 1.9.79).

POUR LA PROVINCE : appliquer les coefficients suivants ;

Zones 2° 3°-4°-5°-6°
(5%) (4%)

Coefficient à appliquer 0,9813 0,9719

Pour avoir les salaires nets, il convient de déduire la sécurité sociale, l'IRCANTEC, la MGEN (voir le calcul au bas de la page) et d'y ajouter les allocations familiales et le supplément familial de traitement ainsi que, pour la région parisienne, les 23 f d'indemnité de transport.

| | 1 ^{er} échelon | 2 ^e échelon | 3 ^e échelon | 4 ^e échelon | 5 ^e échelon | 6 ^e échelon | 7 ^e échelon | 8 ^e échelon | 9 ^e échelon | 10 ^e échelon | 11 ^e échelon | 12 ^e échelon |
|-------|-------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Ind. Salaire | Ind. Salaire | Ind. Salaire | Ind. Salaire | Ind. Salaire | Ind. Salaire | Ind. Salaire | Ind. Salaire | Ind. Salaire | Ind. Salaire | Ind. Salaire | Ind. Salaire |
| OA | 647. 8672,70 | 723. 9691,42 | 810. 10857,55 | 11715,43 | 12224,83 | 12895,00 | | | | | | |
| 1A | 571. 7653,88 | 647. 8672,70 | 723. 9691,42 | 772. 10348,23 | 810. 10857,55 | | | | | | | |
| 2A | 400. 5361,77 | 426. 5710,32 | 453. 6072,15 | 481. 6447,55 | 503. 6742,42 | 539. 7224,99 | 571. 7653,88 | 608. 8149,92 | 647. 8672,70 | | | |
| 3A | 374. 5013,21 | 393. 5267,96 | 415. 5562,83 | 437. 5857,71 | 456. 6112,37 | 481. 6447,55 | 499. 6688,83 | 525. 7037,29 | 550. 7372,47 | 578. 7747,77 | 608. 8149,92 | |
| 1B | 357. 4785,39 | 371. 4972,99 | 389. 5214,28 | 406. 5442,19 | 430. 5763,90 | 453. 6072,15 | 478. 6407,33 | 493. 6608,40 | 519. 6956,87 | 544. 7295,05 | 563. 7546,71 | 586. 7854,95 |
| 1Bbis | 357. 4785,39 | 371. 4972,99 | 389. 5214,28 | 406. 5442,19 | 430. 5763,90 | 453. 6072,15 | 478. 6407,33 | 493. 6608,40 | 519. 6956,87 | | | |
| 2B | 274. 3678,91 | 294. 3940,89 | 314. 4209,01 | 334. 4477,05 | 348. 4664,75 | 365. 4892,57 | 378. 5066,88 | 394. 5281,33 | 410. 5495,78 | 431. 5777,28 | 454. 6085,62 | 478. 6407,33 |
| 3B | 262. 3528,57 | 269. 3616,32 | 285. 3820,25 | 293. 3927,52 | 309. 4141,97 | 322. 4316,19 | 339. 4544,10 | 357. 4785,39 | 372. 4986,46 | 383. 5133,86 | 402. 5388,60 | 410. 5495,78 |
| 4B | 240. 3252,99 | 248. 3353,24 | 255. 3440,91 | 264. 3553,66 | 271. 3641,32 | 280. 3754,07 | 291. 3900,68 | 298. 3994,48 | 306. 4101,74 | 317. 4249,23 | 324. 4343,03 | |
| 5B | 230. 3127,74 | 240. 3252,99 | 249. 3365,74 | 258. 3478,49 | 266. 3578,74 | 276. 3703,99 | 286. 3833,62 | 294. 3940,89 | 302. 4048,16 | 310. 4155,34 | | |
| 6B | 212. 2902,24 | 220. 3002,49 | 227. 3090,16 | 234. 3177,82 | 241. 3265,57 | 247. 3340,74 | 253. 3415,82 | 259. 3490,99 | 264. 3553,66 | 269. 3616,32 | | |
| 7B | 205. 2814,57 | 213. 2914,74 | 220. 3002,49 | 227. 3090,16 | 234. 3177,82 | 241. 3265,57 | 245. 3315,66 | 251. 3390,82 | 258. 3478,49 | 264. 3553,66 | | |
| 8B | 198. 2726,82 | 203. 2789,49 | 209. 2864,66 | 214. 2927,32 | 218. 2977,41 | 222. 3027,49 | 226. 3077,66 | 230. 3127,74 | 236. 3202,91 | | | |
| 9B | 174. 2426,16 | 192. 2651,66 | 195. 2689,24 | 196. 2701,82 | 205. 2814,57 | 206. 2827,07 | 207. 2839,57 | 208. 2852,16 | 209. 2864,66 | 13 ^e échelon | 1D 1 ^{er} groupe | 631 8458,16 |
| 1D2°g | 388. 5200,90 | 416. 5576,20 | 453. 6072,15 | 489. 6554,72 | 519. 6956,87 | 556. 7452,81 | 601. 8056,03 | 647. 8672,70 | 677. 9074,75 | | | |
| 1D1°g | 331. 4436,84 | 352. 4718,33 | 369. 4946,24 | 388. 5200,90 | 405. 5428,81 | 430. 5763,90 | 453. 6072,15 | 478. 6407,33 | 496. 6648,61 | 519. 6956,87 | 544. 7292,05 | 586. 7854,95 |
| 2D | 279. 3741,57 | 297. 3981,10 | 322. 4316,19 | 345. 4624,54 | 368. 4932,78 | 386. 5174,07 | 410. 5495,78 | 431. 5777,28 | 454. 6085,62 | 478. 6407,33 | | |
| 3D | 262. 3528,57 | 269. 3616,32 | 285. 3820,25 | 293. 3927,52 | 309. 4141,97 | 322. 4316,19 | 339. 4544,10 | 357. 4785,39 | 372. 4986,46 | 383. 5133,86 | 402. 5388,60 | 410. 5495,78 |
| 4D | 228. 3102,66 | 235. 3190,41 | 241. 3265,57 | 246. 3328,16 | 251. 3390,82 | 258. 3478,49 | 264. 3553,66 | 268. 3603,74 | 274. 3678,91 | 279. 3741,57 | 285. 3820,25 | 290. 3887,31 |
| 5D | 220. 3002,49 | 227. 3090,16 | 233. 3165,32 | 239. 3240,49 | 245. 3315,66 | 250. 3378,32 | 257. 3465,99 | 263. 3541,16 | 267. 3591,24 | 272. 3653,91 | 277. 3716,49 | 282. 3780,04 |
| 6Dbis | 210. 2877,16 | 217. 2964,91 | 223. 3040,07 | 228. 3102,66 | 233. 3165,32 | 238. 3227,99 | 243. 3290,57 | 247. 3340,74 | 252. 3403,16 | 255. 3440,91 | 259. 3490,99 | 264. 3553,66 |
| 6D | 205. 2814,57 | 209. 2864,66 | 214. 2927,32 | 219. 2989,91 | 224. 3052,57 | 229. 3115,24 | 234. 3177,82 | 239. 3240,49 | 244. 3303,32 | 248. 3353,24 | | |

CALCUL DES DEDUCTIONS POUR COTISATIONS DIVERSES

Sécurité sociale : maladie : 1% jusqu'au plafond (4.470 F) + 4,50% sur totalité (S.Br + Pr ou H.S. + SF) - Vieillesse : 4,70% jusqu'au plafond (4.470 F)
IRCANTEC : 0,84% jusqu'au plafond SS (4.470 F) : au-dessus de 4.470 F, 2,55% de (S.Br + Pr ou H.S. - A) ; MGEN (facultatif) : 2,00% de T.P. depuis le 1^{er} janvier 1973.
A = plafond mensuel des traitements soumis à cotisation de sécurité sociale (4.470 F)
S.Br = Salaire brut (figurant au tableau ci-dessus pour la région parisienne)
Pr ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires
S.F. = supplément familial de traitement ; T.P. = traitement principal

Augmentation par rapport à la grille du BRS N° 194

Au 1.9.79
- 2,25% du salaire de janvier 79
- attribution de points d'indice
 . 3 points jusqu'à l'indice 262
 . 2 points de l'indice 263 à l'indice 399
 . 1 point de l'indice 400 à l'indice 445
- intégration de 1 point de l'indemnité de résidence dans le traitement de base.
Au 1.11.79
- 1,50% du salaire de janvier 79